



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. MA10000876/F

N° rév. 2.11

## StoLook Wax Forte

Date de révision 03.02.2023

Date d'impression 24.02.2023

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial StoLook Wax Forte

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Émulsion en cire

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
Télécopie: +33 1 34 34 56 60  
[www.sto.fr](http://www.sto.fr)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France

C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
[c.rautureau@sto.com](mailto:c.rautureau@sto.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +33 1 72 11 00 03  
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique                                                                         | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                  | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2% | 64742-48-9<br><br>649-327-00-6<br>01-2119457273-39-XXXX      | Asp. Tox. 1; H304<br><br>EUH066 | ≥ 70 - < 80              |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

##### Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

|           |                                                                                                                                                                               |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | Demander conseil à un médecin.                                                                                                                                                |
| Ingestion | Se rincer la bouche à l'eau.<br>En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.<br>Garder tranquille.<br>Ne PAS faire vomir. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                               |
|-----------|-------------------------------|
| Symptômes | Pas d'information disponible. |
|-----------|-------------------------------|

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |                                                                  |
|------------|------------------------------------------------------------------|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.<br>Pas d'information disponible. |
|------------|------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | CO <sub>2</sub> , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.  
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.  
Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.  
Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

| Composants                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | No.-CAS                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Base                                                                                 | Type:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Paramètres de contrôle  |
| Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2% |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 64742-48-9              |
| FR VLE                                                                               | Valeur limite de moyenne d'exposition Vapeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1.000 mg/m <sup>3</sup> |
| Remarques:                                                                           | Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène<br>Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément<br>Une valeur d'objectif de 500 mg/m <sup>3</sup> avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été. |                         |
| Conseils supplémentaires:                                                            | Valeurs limites indicatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                         |
| FR VLE                                                                               | Valeurs limites d'exposition à court terme Vapeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1.500 mg/m <sup>3</sup> |
| Remarques:                                                                           | Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène<br>Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément                                                                                                                                                                   |                         |
| Conseils supplémentaires:                                                            | Valeurs limites indicatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                         |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

b) Protection de la peau  
Protection des mains

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau.  
Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Délai de rupture: 480 min

Épaisseur minimale: 0,4 mm

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents.

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Protection préventive de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

c) Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux.

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

|                                                                          |                                               |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Aspect                                                                   | pâte                                          |
| Couleur                                                                  | incolore                                      |
| Odeur                                                                    | caractéristique                               |
| Seuil olfactif                                                           | Pas de données disponibles                    |
| pH                                                                       | Pas de données disponibles                    |
| Point de fusion/point de congélation                                     | Pas de données disponibles                    |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                    | env. 160 - 245 °C                             |
| Point d'éclair                                                           | > 60 °C                                       |
| Taux d'évaporation                                                       | non applicable                                |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                             | non applicable                                |
| Limite d'explosivité, supérieure /<br>Limite d'inflammabilité supérieure | 7 % (v)<br>Limite d'explosivité, supérieure   |
| Limite d'explosivité, inférieure /<br>Limite d'inflammabilité inférieure | 0,6 % (v)<br>Limite d'explosivité, inférieure |
| Pression de vapeur                                                       | Pas de données disponibles                    |
| Densité de vapeur                                                        | Pas de données disponibles                    |
| Densité                                                                  | env. 0,87 g/cm <sup>3</sup>                   |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité                                         | insoluble                                     |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                    | non déterminé                                 |
| Température d'auto-inflammation                                          | ><br>340 °C                                   |
| Température de décomposition                                             | Pas de données disponibles                    |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique                                        | Pas de données disponibles                    |
| Viscosité, cinématique                                                   | > 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)             |
| Propriétés explosives                                                    | Non explosif                                  |
| Propriétés comburantes                                                   | Non applicable                                |

### 9.2 Autres informations

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| Temps d'écoulement | Pas de données disponibles |
|--------------------|----------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |                                                                                                                                                |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.<br>Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.4 Conditions à éviter

|                     |                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions à éviter | Sources directes de chaleur.<br>En plein soleil pendant une période de temps prolongée. |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.5 Matières incompatibles

|                   |                                                |
|-------------------|------------------------------------------------|
| Matières à éviter | Acides forts et bases fortes<br>Oxydants forts |
|-------------------|------------------------------------------------|

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

###### Produit:

|                               |                                                                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

|                               |                                                                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                 |                                                                                          |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

###### Produit:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Composants:

Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

###### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

**Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

#### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.

Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les  
canalisations.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit                        | <p>L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.</p> <p>En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"</p> <p>Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.</p> <p>Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques.</p> |
| Emballages contaminés          | <p>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.</p> <p>Recyclage des emballages vides.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Code d'élimination des déchets | <p>08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses</p> <p>(*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques

Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

70 %

COV (composés organiques volatils)

Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoLook Wax Forte

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

Asp. Tox. : Danger par aspiration

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## StoLook Wax Forte

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Département TIQS  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
e.volz@sto.com

Personne de contact France

Assistance technique Tél: 0820 042 044

Code du produit  
FR / FR

PROD0292

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## **StoLook Wax Forte**